

République Française
Département de la Haute-Corse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE-ROUSSE – BALAGNE

Séance du 11 septembre 2025

Délibération n°2025/109

Objet : Règlement du concours photo « *Le patrimoine en mobilité* »

Nombre de membres 46			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du deux septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil communautaire à nouveau convoqué conformément à la loi. L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, à 17h00, Le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. CECCALDI Attilius est désigné secrétaire de séance.
En exercice	Présents	Votants	
46	20	24	
Pour	Contre	Abstentions	
24	-	-	
Présents : ACQUAVIVA Stella – CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – D'ORNANO Pierre-Paul – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Paul – MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARIANI Frédéric – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORTINI Lionel – PETIT-CRISTINI Pierrette – PINAUD Jean-Michel – POLI Jean-François – POLI Pierre – SALDUCCI Ange – SAULI Charles – SAULI Joseph – TORRACINTA Marcel.			
Absents représentés : BANDINI Christian a donné procuration à MATTEI Joseph – CUBADDA Charles a donné procuration à MALASPINA-GIOCANTI Marie-Dominique – MARCON-VINCENTELLI Jeanine a donné procuration à POLI Pierre – MONTI ROSSI William a donné procuration à GUERRIERI Jean-Paul.			
Absents : ANTOLINI Clémentine – ANTONELLI Jean-Toussaint – BASTIANELLI Ingrid – BASTIANI Angèle – BATAILLARD Camille – CANANZI Ange – CAPINIELLI Marie Josèphe – CASTELLANI Jean-René – COLOMBANI Barthélémy – COLOMBANI Pierre – FRANSCICI Paul-Antoine – GENUINI Benjamin – GUERRINI Antoine – GUIDICELLI Paul – GUIDONI Martine – LE GALL Caroline – MARTELLI Camille – MORETTI Jean-Baptiste – ORSINI Joseph – ROMANI Sylvie – SAVELLI René – TURCHI François.			
Convocation envoyée le : 05/09/2025 Et affichée le : 05/09/2025			Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 12/09/2025

VU la délibération n° 2021/036, relative à la candidature au label Pays d'art et d'histoire,

VU la délibération n°2023/121 approuvant le schéma des mobilités actives,

VU la convention n°24COD0053 signée avec l'ADEME pour 3 ans dans le cadre du dispositif « *mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action* »,

Le Président expose à l'assemblée :

Dans le cadre de la convention « *Mobilités actives et partagées : accompagner le changement de comportements vers le passage à l'action* » et de la candidature de la CCIRB au label « *Pays d'Art et d'Histoire* », il est proposé de faire participer les citoyens à un concours photo organisé à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité du 16 au 22 septembre 2025, et des journées du patrimoine du 20 et 21 septembre 2025.

Ce projet a pour ambition de mettre en avant la mobilité douce sur notre territoire par l'intermédiaire des photos prises lors des visites des journées du patrimoine, inciter aux déplacements alternatifs à la voiture en autosolisme, encourager les comportements vertueux respectant l'environnement, valoriser le territoire.

Le concours consiste à prendre en photo un moyen de déplacement doux utilisé (marche, vélo, trottinette, roller, cheval, covoiturage, autostop, bateau, paddle...) et un élément du patrimoine (bâti, point de vue, espace naturel, œuvre...)

Douze concurrents seront sélectionnés par les membres du jury et six d'entre eux seront nommés grands vainqueurs de ce concours par le biais d'un sondage lancé sur les réseaux sociaux de la CCIRB. Les lots à remporter concerneront le patrimoine, la culture, la photo, le vélo et la marche.

Le Président propose d'approuver la mise en place d'un concours photo et son règlement.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet « *Le patrimoine en mobilité* » et son règlement intérieur joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Fait à L'Île-Rousse, le 11 septembre 2025

Extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

